

# FONCTIONNEMENT INCONSCIENT DE LA FAMILLE INCESTUEUSE : LA THERAPIE SOCIO-FAMILIALE COMME MODE POSSIBLE DE PRISE EN CHARGE THERAPEUTIQUE DES FAMILLES INCESTUEUSES

**Bernard SAVIN\***

L'inceste est avant tout "une affaire de famille". De toute évidence, dans le fonctionnement inconscient de la famille à inceste réalisé règne le déni de la différence des générations et le déni de la différence des sexes. Les liens familiaux ne sont pas organisés sur un mode symbolique et ne sont donc pas organisateurs des places et des rôles dans la famille.

La famille incestueuse est sous l'emprise des angoisses de perte et d'abandon. Les liens familiaux sont en permanence en menace de rupture. Ce sont fondamentalement des familles de type "abandonnique".

Le lien abandonnique est un lien doué de paradoxicité : il combine le lien et ce qui s'y oppose, un lien fait de vécus de ruptures, un lien fondé sur la discontinuité.

Le lien abandonnique contient la faille narcissique d'origine transgénérationnelle. Il rejoue le lien primaire à l'objet primaire défaillant, blessant et provocateur.

La famille incestueuse est bloquée dans son fonctionnement au niveau de la position narcissique paradoxale (CAILLOT J.P., DECHERF G., 1989) qui se résume en cette phrase : "vivre ensemble nous tue, nous séparer est mortel". L'aménagement défensif principal lors d'un blocage à cette position psychique est l'oscillation. La famille va osciller entre un pôle "collage" qui va rapidement réveiller des angoisses très fortes d'écrasement, d'enlèvement, d'étouffement qui enverront vers le pôle "décollage", "arrachage" qui va susciter des angoisses d'abandon, de chute... et renvoyer vers le pôle "collage".

Ce lien abandonnique se met en place d'abord dans le couple, dans le choix du partenaire; ce choix sera envisagé comme une protection contre l'abandon mais en même temps comme une répétition de l'abandon. C'est ainsi qu'un homme ou une femme choisira un partenaire protecteur représentant la mère idéale qu'il n'a jamais eue mais ayant de brusques accès de violence ou des conduites addictives (alcoolisme, drogues...) qui le rendront absent à la relation. Ainsi se rejouera le lien traumatique de l'abandon. Ce lien traumatique est fait de beaucoup d'excitation, excitation protégeant contre la surprise de la perte et de l'abandon.

Lorsque les enfants naissent, ils sont pris dans ce fonctionnement. Ils auront eux aussi à trouver une place dans une famille traumatisée par ce lien abandonnique. Ainsi, l'un des enfants sera le protecteur d'une mère battue et bafouée par son conjoint, un autre pourra prendre en charge le père lorsqu'il rentrera alcoolisé. Les rôles peuvent être totalement inversés à certains moments de la vie familiale.

Mais, la seule vraie défense contre l'abandon serait de ne former qu'un grand corps commun. Malheureusement la réalité incontournable et définitive des corps individuels opère une violence insupportable dans ces familles. C'est donc bien sur les corps et à propos des corps que va se jouer la problématique familiale.

Ainsi les parents vont-ils se situer dans ce lien abandonnique et en référence au corps. Ainsi certains pères s'approprient totalement le maternage des enfants, les soins corporels, ce sont les pères "maternants". Leur femme sera disqualifiée dans cette fonction ou se disqualifiera

---

\* Psychologue clinicien. Docteur en Psychologie.

Intersecteur du Couple et de la Famille, 11 rue de la Faisanderie 60500 CHANTILLY

Fédération des Soins aux Détenus

Centre Hospitalier Interdépartemental 2, rue des Finets 60607 CLERMONT Cedex

pour laisser la place libre. Ce maternage ne suit pas l'évolution des enfants, c'est ainsi qu'un père fera toujours la toilette de sa fille qui atteint l'âge de 15 ans. "Elle ne sait pas se laver" dira-t-il.

La mère pourra prendre la place de l'absente, de l'abandonnante soit par une dépression permanente la rendant indisponible pour tout échange affectif soit réellement par des fugues à répétition et des relations amoureuses de passage.

Les rôles peuvent s'inverser dans le temps et prendre des formes diverses.

Le lien abandonnique devra malgré tout être maintenu vivant grâce au traumatisme et à l'excitation qui en découle. Dans ces familles, un des enfants pourra se charger d'être le "porte accidents" (au sens des fonctions phoriques de René Kaës), notons que cela se situe au niveau du corps.

Le grand scandale dans les familles incestueuses est l'existence des corps individuels. C'est donc sur le corps que va se jouer l'emprise. L'inceste est une négation de l'autre dans sa dimension subjective et une réduction de celui-ci à un corps utilisable sexuellement. Ne faire qu'un corps pour triompher de la perte et de l'abandon.

Le dévoilement de l'inceste fera traumatisme dans la famille, traumatisme salutaire pour les psychés individuelles qui enfin pourront s'inscrire et s'organiser dans un ensemble de liens symboliques grâce à l'intervention du juridique.

La mise en place de thérapies familiales est souhaitable lorsque cela est possible.

Les familles incestueuses font très souvent l'objet de multiples prises en charge socio-éducatives. Le fonctionnement de la famille ainsi que les actes perpétrés mettent parfois les intervenants en grande difficulté, ils ont alors tendance, malgré eux, à fonctionner groupalement comme la famille. Les mécanismes de déni, de clivage de disqualifications mutuelles peuvent se mettre en place et gêner grandement le travail en partenariat. Il est alors indiqué, dans la mesure du possible, de mettre en place, ce que j'appelle, une thérapie socio-familiale psychanalytique;

## **LA THERAPIE SOCIO-FAMILIALE PSYCHANALYTIQUE**

Le travailleur social est à l'origine de la demande de thérapie familiale. Il occupe la place du "porte-demande" du groupe qu'il constitue avec la famille et avec ses collègues concernés par la situation familiale. En effet, ces familles sont très souvent étayées par de nombreux travailleurs sociaux. Il ne s'agit pas, dans l'optique développée, d'inviter le travailleur social porteur de la demande à participer aux séances, le temps que la famille « s'approprie cette démarche » (comme nous l'entendons parfois), mais de mettre en place un dispositif thérapeutique d'écoute de la souffrance de ce groupe spécifique : le groupe socio-familial.

Le cadre sera instauré en référence à cette pensée groupale. Le travailleur social, porteur de la demande de thérapie, sera invité au même titre que les membres de la famille à s'engager dans ce dispositif thérapeutique. Cet engagement se fera, bien sûr, en tant que représentant d'une institution mais aussi en tant que sujet pris dans un ensemble intersubjectif où les liens affectifs occupent une place prépondérante.

Ajoutons que ces familles, confrontées parfois à de grandes difficultés économiques, n'ont aucun moyen de transport et sont tributaires souvent des services sociaux pour venir aux séances de thérapie familiale. Même si cette raison n'est pas la plus importante, elle signe la grande dépendance de la famille vis à vis des travailleurs sociaux.

### **La mise en place de la Thérapie Socio-Familiale**

Une rencontre est organisée avec tous les travailleurs sociaux, référents des différents membres de la famille (dans le cas où les enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance).

L'objectif est la présentation de la situation, son historique et une réflexion commune sur la meilleure manière d'organiser la prise en charge thérapeutique.

Il s'agit de constituer une première enveloppe groupale avec tous les partenaires. Notons que la plupart du temps, les intervenants, appartenant à des services différents, ont peu d'espaces de concertation.

A l'issue de cette première rencontre, nous décidons de la forme que vont prendre les séances de thérapie familiale, ainsi que la suite du travail groupal avec les intervenants.

Quelque soit le dispositif choisi, il est convenu que le travailleur socio-éducatif à l'origine de la demande, soit présent à la première séance avec la famille, afin de présenter, en présence de tous, les raisons de sa demande de thérapie familiale. Le dispositif thérapeutique est alors explicité.

Il peut être décidé que les intervenants participent régulièrement ou occasionnellement aux séances de thérapie familiale.

Le travailleur socio-éducatif n'est donc pas « de passage » et ne « confie » pas la famille à des spécialistes.

### **Un cadre très proche de celui de la cure-type familiale**

Le cadre technique mis en place ne diffère pas du cadre classique de la thérapie familiale psychanalytique. Les séances ont une durée d'une heure au rythme d'une séance toutes les deux semaines. Le jour et l'heure des séances sont fixes, elles ont lieu le même jour à la même heure.

La co-thérapie (plusieurs thérapeutes en séance) est de rigueur, d'autant plus, peut-être, avec ce groupe socio-familial en mal de contenance. Le travail intertransférentiel en pré-séance et en post-séance revêt une importance toute particulière afin de mettre en pensée et en travail psychique les éprouvés et les vécus contre-transférentiels et ainsi d'assurer la pérennité du cadre contenant.

Les règles de libre association et d'abstinence sont énoncées de la même façon que dans la thérapie classique. Lors des séances, il est possible de dire ce qui vient l'esprit mais il n'y a pas d'obligation à tout dire. Les thérapeutes ne donneront pas de conseils et n'interviendront pas dans la réalité. C'est à dire, qu'ils ne feront pas de rapport au juge des enfants si un ou plusieurs enfants de la famille sont placés, par exemple. Si les thérapeutes évoquent la situation de la famille ou sont interpellés par le travailleur social participant à ce groupe socio-familial en dehors des séances, en ce qui concerne cette famille, le contenu de ce contact sera rapporté à la séance suivante. Il en va d'ailleurs de même pour tout membre de la famille qui contacterait les thérapeutes en dehors des séances. Les règles, comme délimitation du cadre, fournissent la dimension symboligène de la Loi. Le groupe socio-familial est soumis aux mêmes types d'angoisses que ceux régnant dans la famille, c'est à dire des angoisses confusionnelles d'engloutissement, de dilution ou de rejet et de persécution.

### **Nécessité du maintien de l'écoute groupale et d'une analyse fine du contre-transfert et de l'intertransfert**

L'écoute groupale est indispensable pour pouvoir comprendre ce qui se joue, se répète dans ce groupe socio-familial. S'il y a lieu de préciser cela, c'est que, contre-transférentiellement, il est difficile de ne pas faire alliance avec le travailleur social qui, en définitive, est un peu comme nous, nous sommes un peu de la même famille professionnelle.

Toute alliance passée avec l'un des membres du groupe et a fortiori le non-familial, induira ou réactivera des vécus de rivalités insupportables et menacera l'intégrité du groupe socio-familial et par là même l'intégrité du néo-groupe de thérapie familiale.

Le travail d'analyse contre-transférentielle et intertransférentielle doit être mené avec beaucoup de rigueur et d'approfondissement afin que le cadre thérapeutique puisse être maintenu et remplir sa fonction essentielle de contenance.

## **VIGNETTE CLINIQUE**

Cette situation clinique se situe dans le cadre de notre travail en milieu carcéral, c'est un Centre de Détention qui sera le théâtre de cette prise en charge thérapeutique Socio-Familiale. Nous travaillons habituellement en collaboration avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Une Conseillère d'Insertion et de Probation (CIP) de ce service., nous signale qu'elle a eu un contact téléphonique avec des éducatrices de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) pour deux adolescentes dont le père, coupable d'inceste à leur endroit, est incarcéré. Ces éducatrices, informées de la possibilité de rencontres familiales thérapeutiques, s'y intéressent dans la mesure où des parloirs simples ne permettraient pas aux adolescentes une parole suffisamment "pleine" autour de ce qu'elles ont vécu.

### **Mise en place des premières rencontres familiales**

La famille K. est originaire d'un pays d'Afrique noire non-francophone. Après avoir divorcé d'avec sa première femme, mère de ses deux filles, monsieur K. émigre vers la France avec sa nouvelle femme et ses filles. La mère des enfants reste au pays. Très vite, le nouveau couple va mal, la belle-mère maltraite les enfants. Un signalement pour maltraitance a lieu et l'aînée des filles révèle alors les comportements incestueux de son père. Celui-ci est condamné à une peine de réclusion criminelle de 10 ans. La famille éclate. Sahra, 11ans et Georgette, 10 ans, sont alors confiées à l'A.S.E. qui les place dans des familles nourricières. De là, Sahra sera rapidement placée en foyer pour d'importantes difficultés de comportement.

### **Premier contact avec les éducatrices de l'A.S.E**

Les deux éducatrices sont très inquiètes pour les adolescentes, âgées maintenant de 13 et 14 ans, essentiellement pour Sahra qui fugue beaucoup et présente des troubles du comportement. Sahra se sent très coupable à l'idée d'avoir envoyé son père en prison. Père et filles correspondent mais uniquement pour se donner des nouvelles sans que le comportement incestueux du père soit abordé.

Les éducatrices s'inquiètent également de l'accueil que recevra la proposition de rencontres familiales de la part de l'institution responsable des jeunes filles. Vivant très douloureusement la dérive progressive de l'aînée, elles pensent fondamental d'organiser de telles rencontres. Il leur semble qu'à travers la reprise des liens avec le père, Sahra pourrait être délivrée de ses intenses sentiments de culpabilité et surtout que la dimension familiale pourrait être restaurée pour ces adolescentes qui n'ont aucun contact avec leur mère ni avec leur belle-mère.

### **Le travail institutionnel préparatoire aux premiers entretiens.**

Les craintes des éducatrices de l'A.S.E. étaient justifiées et la proposition de rencontres familiales est accueillie très froidement par l'institution responsable des adolescentes. Cela soulève un débat important dans l'équipe éducative du placement nourricier et un débat encore plus important au sein de l'équipe du foyer. Elles nous tiennent informé de ces difficultés et nous leur proposons une réunion de tous les intervenants concernés pour présenter le dispositif et réfléchir avec eux sur ce que cela fait vivre. Notons que le juge des enfants responsable des adolescentes est d'accord pour toute forme de rencontre des jeunes filles avec leur père.

Nous rencontrerons plusieurs fois les deux éducatrices de l'A.S.E. et l'éducateur-chef du foyer où vit Sahra. Les éducateurs référents ne souhaitent pas être associés à ce dispositif. Ce travail d'élaboration durera environ un an.

Parallèlement nous rencontrerons monsieur K. pour connaître sa position sur de tels entretiens. Il est très intéressé et veut pouvoir rencontrer ses filles pour leur demander pardon du mal qu'il leur a fait. Nous sentons monsieur K. authentique dans sa demande.

Nous tenons régulièrement informée la Conseillère d'Insertion et de Probation référente de monsieur K. dans la prison. Chaque fois que nous parlons, elle nous fait part de ses inquiétudes quant à la manière dont les adolescentes pourraient vivre ces rencontres et réaffirme qu'elle tient à être présente à la première rencontre, exprimant sa crainte que le père ne prenne ses filles sur ses genoux, en d'autres termes que l'inceste se rejoue.

### **La première rencontre familiale**

La famille (les deux jeunes filles et le père), les deux éducatrices de l'A.S.E., l'éducateur-chef du foyer, la C.I.P., ma collègue et moi-même participons à cette première rencontre. Il s'agit d'une prise de contact où nous mettons en place le cadre.

Nous envisageons une périodicité d'une séance par mois. Participeront régulièrement à ces séances : les deux éducatrices de l'A.S.E., l'éducateur-chef, ma collègue et moi-même. La C.I.P. rassurée par le déroulement de cette première séance, n'envisage pas de poursuivre sa présence.

Lors de cette première rencontre, les adolescentes restent relativement silencieuses. Monsieur K. parle beaucoup, il demande à ses filles de lui pardonner.

Du fait de la différence culturelle patente, je demande à monsieur K. comment cela se serait passé s'il s'était comporté comme il l'a fait dans son pays d'origine. Il dira que là-bas aussi l'inceste est interdit mais que la répression sociale y est beaucoup moins forte. Il pense qu'il n'aurait pas été condamné à une peine de prison mais certainement banni de sa famille et contraint à payer quelques chèvres à la famille de son épouse. Il insistera beaucoup sur le fait que dans son pays, l'inceste est également prohibé et qu'il ne peut être justifié où que ce soit.

### **La suite des rencontres familiales**

La seconde rencontre se déroule dans une atmosphère chaleureuse. Le discours groupal tourne beaucoup autour de la vie quotidienne des membres de la famille. Le passage à l'acte incestueux est quelquefois abordé. Les éducatrices de l'A.S.E. sont très participantes et assurent le lien entre ce qui se vit de difficile pour les adolescentes dans les séances et en dehors des séances, principalement dans les trajets pour venir à la prison et en repartir. Les adolescentes sont, de fait, très "remuées" et ont besoin d'être très entourées dans ces moments-là.

Georgette quitte sa famille nourricière et intègre le foyer où réside sa sœur. L'éducateur-chef assure alors, pour les deux adolescentes le lien entre les séances et les éducateurs du quotidien. Le dispositif semble toujours très difficilement accepté par l'institution.

### **Retrouvailles filiales et généalogiques. Les deux mères.**

Lors d'une séance ultérieure, Sahra demande à son père s'il a des nouvelles de leur belle-mère. Il répondra qu'il n'a d'elle aucune nouvelle depuis plusieurs années mais qu'il sait qu'elle est remariée, qu'elle a eu un enfant.

Il racontera ensuite les raisons de la venue en France de la famille. C'est la première fois que ce sujet est abordé dans ces entretiens. Monsieur K. a connu sa seconde femme alors qu'il était encore marié avec la mère des deux filles. Cette femme est tombée enceinte et il l'a fait avorter par un médecin peu scrupuleux d'un quartier sordide de la ville où ils vivaient à l'époque.

Monsieur K. abandonnera sa première femme pour épouser la seconde et ils viendront en France pour qu'elle se fasse soigner dans un hôpital parisien car après son premier avortement elle a fait une série d'avortements spontanés et ne peut plus avoir d'enfant.

Il dira que ce sont ces difficultés qui ont aigri le caractère de sa femme et peuvent expliquer la maltraitance qu'elle exerçait sur ses filles. Du fait de la situation, des difficultés avaient surgi également au sein du couple

Monsieur K. parlera ensuite de l'évolution des relations avec sa propre famille et essentiellement avec ses parents lorsqu'il s'est séparé de sa première femme. En effet, cette femme était une cousine et pour ses parents, il était très important de se marier dans la famille. Il expliquera les degrés de parenté qui autorisent le mariage. Impossible avec la fille d'un oncle ou d'une tante, le mariage était possible avec une cousine plus éloignée. Il a donc dû lutter contre sa propre famille pour pouvoir se séparer de sa première femme et épouser la seconde qui n'avait aucun lien de parenté avec lui.

Les adolescentes écoutent leur père avec beaucoup d'attention.

La migration de monsieur K était ainsi due à une double difficulté au niveau de la filiation : d'une part il rompt avec sa propre filiation et d'autre part se trouve dans l'impossibilité de fonder une nouvelle famille avec sa seconde femme.

### **Des retrouvailles familiales. La reconstruction des liens**

Dans les séances qui suivent, il sera de plus en plus question de l'histoire et de la vie de la famille restée au pays. Les deux adolescentes renouent avec leur mère à laquelle elles écrivent désormais régulièrement. Ceci n'est pas une mince affaire car la mère ne parle ni ne lit le français tandis que ses filles ne parlent ni n'écrivent plus leur langue maternelle. Un frère de la mère traduit les lettres et écrit pour elle. Leur mère leur enverra des photos d'elle-même et de leurs demi-frères et sœurs nés depuis leur départ. En effet, cette femme s'est remariée depuis la séparation d'avec son premier mari. Ces photos seront apportées et regardées en séance.

D'autre part, les jeunes filles renouent des liens avec les membres de la famille de leur belle-mère vivant en France et réapprennent leur langue maternelle.

L'évolution du processus nous semble positive.

Arrivent les congés d'été et une interruption des séances de deux mois.

Malheureusement pour des raisons propres à l'administration pénitentiaire, monsieur K. est transféré durant l'été vers un autre centre pénitentiaire.

### **La prise de relais dans le nouveau centre de détention.**

Il se trouve que je connais très bien l'équipe médico-psychologique œuvrant dans le nouveau centre de détention de monsieur K. Je sais que les intervenants organisent des rencontres familiales. Je les contacte donc pour les informer et les prévenir qu'ils seront peut-être contactés par monsieur K. J'avais, bien sûr, informé monsieur K. et les différents participants aux entretiens familiaux que je ferais cette démarche.

Quelque semaines plus tard, mon collègue me rappelle pour m'informer que monsieur K. a pris contact avec lui et a souhaité la reprise des rencontres familiales, évoquant l'intérêt de ce qui s'est fait auparavant.

Une telle rencontre est organisée, les éducatrices de l'A.S.E. y participent et un programme de rencontres est mis en place.

Les adolescentes décident de poursuivre ces rencontres. Sahra a d'autre part entreprend une thérapie individuelle avec un ethnopsychanalyste.

Peu à peu, les adolescentes souhaitent venir seules aux rencontres familiales ce qui a été compris et accepté par les éducatrices de l'A.S.E. et la thérapie familiale se poursuit, "en famille".

Ainsi, si l'issue heureuse d'une thérapie familiale psychanalytique est l'individuation des membres de la famille, l'issue heureuse d'une thérapie socio-familiale serait une individuation suffisante de la famille et des travailleurs sociaux. Que le travail de ces intervenants ne soit plus vécu par la famille comme une agression, une persécution ou comme une présence indispensable qui doit régler toutes les difficultés matérielles de la famille et la préserver de tous les malheurs dans la dimension d'assistantat total. Du côté des travailleurs sociaux, la famille pourra alors passer du statut de famille « lourde », qui « bouffe » du temps et de l'énergie à un statut de famille en difficulté qu'il y a lieu d'aider, de contenir, de soutenir

et avec laquelle des liens de partenariat peuvent s'instaurer. L'issue heureuse d'une thérapie socio-familiale est peut être, également, que la famille puisse débiter une thérapie familiale psychanalytique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUREGBA A. (1992) : "Le parent terrible. Réflexions sur quelques cas de parents incestueux" in *Dialogue*, 117, p.62-70.
- BALIER C. (1993) : "Viols et incestes. Auteurs et victimes", in Monographie de la Revue Française de Psychanalyse "Les troubles de la sexualité", p.159-182.
- BALIER C. (1994) : "L'inceste : un meurtre d'identité", in *La psychiatrie de l'Enfant*, Vol. XXXVII, 2/1994, p.333-351.
- BALIER C. (1996) : *Psychanalyse des comportements sexuels violents. Une pathologie de l'inachèvement*, Paris, éd. PUF, 255 p.
- CAILLOT J.-P., DECHERF G. (1989) : *Psychanalyse du couple et de la famille*, Paris, A.PSY.G. Editions, coll. "Le Corps Commun", 180 p.
- CIAVALDINI A. (1999) : *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, éd. Masson, coll. Médecine et Psychothérapie, 251 p.
- CIAVALDINI A., BALIER C. (2000) : *Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire*, Paris, Masson, coll. Pratiques en Psychothérapie, 250 p.
- CYRULNIK B. (1994) : "Le sentiment incestueux", in F. HERITIER et Col. (1994) : *De l'inceste*, Paris, éd. Odile Jacob, p.23-70.
- DEVRIES E. (1997) : "Au Point Rencontre. Travailler avec les pères dits "incestueux"" in *Dialogue*, 135, 67-72.
- DUCROCQ-LOSA J. (1999) : "Les auteurs d'inceste : reconstitution du réseau relationnel après la condamnation de l'inceste" in Y. GOVINDAMA, C. ROSENBLAT, M. SANSON (1999) : *Itinéraires des abuseurs sexuels*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Psycho-Logiques, p. 123-134.
- HAESEVOETS Y.-H. (1997) : *L'enfant victime d'inceste. De la séduction traumatique à la violence sexuelle*, Paris, Bruxelles, éd. De Boeck et Larcier s.a., coll. de l'Oxalis, 262 p.
- HERITIER F. et col. (1994) : *De l'inceste*, Paris, éd. Odile Jacob, coll. Opus Sciences Humaines, 212 p.
- KAES R. (1994) : *La parole et le lien. Processus associatifs dans les groupes*, Paris, éd. Dunod, 370 p.
- RACAMIER P.C. (1995) : *L'Inceste et l'Incestuel*, Paris, éd. Les Editions du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale, 256 p.
- RAZON L. (1996) : *Enigme de l'inceste. Du fantasme à la réalité*, Paris, éd. Denoël, coll. L'Espace Analytique, 252 p.
- RAZON L. (1996) : "Aux sources de la problématique incestueuse : la défaillance des bornes paternelles et maternelles" in *Perspectives Psy*, Vol. 35, 2, avril-mai 1996, p.140-147.
- RUFFIOT A. (1981) : *La thérapie familiale psychanalytique*, Paris, Dunod, coll. Inconscient et culture, 223 p.
- SAVIN B. (1997), "Rencontrer les familles en prison" in ANDRE-FUSTIER F et coll., *Parents/Famille/Institution Approche groupale d'orientation psychanalytique*, Lyon, Centre de recherches sur les Inadaptations Université Lumière-Lyon 2, A.D.S.P.F. Association pour le Développement du Soin Psychanalytique Familial, p.233-270.
- SAVIN B. (1998), "Traitement des familles incestueuses", Casette vidéo : "*Inceste*", ANTHEA Production, Marseille.
- SAVIN B. (2000), "Sujets auteurs d'inceste" in BALIER C., CIAVALDINI A., *Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire*, Paris, Masson, coll. Pratiques en Psychothérapie, p.27-37.
- SAVIN B. (2000), "Entretiens thérapeutiques familiaux" in BALIER C., CIAVALDINI A., *Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire*, Paris, Masson, coll. Pratiques en Psychothérapie, p.181-191.

TESONE J. E. (1998) : "Une activité peu masculine : l'inceste père-fille" in *Rev. franç. Psychanal.*, Vol. LXII, 2/1998, p.513-525.